

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Gilles MAILLARD avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

<u>OBJET</u>

<u>CITE EDUCATIVE – SUBVENTION 2022</u>

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

CITE EDUCATIVE – SUBVENTION 2022

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Les *Cités éducatives* sont une démarche collective de tous les acteurs, autour des établissements scolaires.

Il s'agit de mobiliser au-delà et de manière complémentaire au temps scolaire : les élèves et les enseignants, mais aussi les parents, les professionnels de la petite enfance, les médiateurs et travailleurs sociaux, les bibliothécaires, les éducateurs et les animateurs artistiques, culturels et sportifs...

De la crèche jusqu'à l'entrée dans la vie active, tout au long du parcours scolaire de chaque enfant et jeune, les *Cités éducatives* ambitionnent de créer un environnement stimulant et sécurisant qui favorise le développement des élèves, et ce quels que soient leur milieu, leurs dispositions et leurs ambitions personnelles.

Dans ce cadre et pour les années 2020 à 2022, la Cité éducative Montbéliard/Béthoncourt, qui concerne les quartiers Petite-Hollande et Champvallon, soutient financièrement diverses actions éducatives, selon des modalités précisées année après année.

En 2021, la Ville avait reçu une subvention de 34 000 € pour financer ses différentes actions. En 2022, la subvention accordée par l'Etat s'élève à 63 500 € et doit permettre de cofinancer les actions suivantes :

- Pilotage des actions menées sur le territoire de notre commune (7 500 €) ;
- Prise en charge de l'inscription des classes de la Petite-Hollande à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), afin de soutenir et développer la pratique sportive en temps scolaires (11 000 €) ;
- Action « *Savoir rouler à vélo* », qui – là encore – permet de développer les pratiques sportives en temps scolaire, mais également d'encourager les modes de déplacement « doux » (3 500 €) ;
- Action « *Parcours artistiques européens* », portée par le service Enfance jeunesse en collaboration avec la ville de Ludwigsburg, qui vise notamment à mettre en relation les jeunes de Montbéliard et de Ludwigsburg et à leur faire découvrir la richesse des sites culturels des deux villes (9 000 €) ;
- Action « *cafés parents* », qui permet d'aborder avec les parents – dans les 6 écoles maternelles de la Petite-Hollande – un certain nombre de sujets qui ont un impact direct sur la réussite scolaire de leurs jeunes enfants, tels que le sommeil, l'utilisation des écrans... (8 000 €) ;
- Action « *éducation au numérique* », qui permet d'aborder les questions de la cyberdépendance et du cyberharcèlement avec les élèves de CM2 des 3 écoles élémentaires du quartier, ainsi qu'avec leurs parents (3 500 €) ;

- Action autour du langage dans les écoles maternelles de la Petite-Hollande. En collaboration avec l'association « Coup de pouce », mise en place d'ateliers réguliers visant à améliorer la maîtrise de la langue, en complément de ce qui est déjà réalisé en temps scolaire. Cette action s'adresse aux « *petits parleurs* » de grande section de maternelle, repérés par leurs enseignants, qui s'expriment peu en classe (10 000 €) ;
- Actions « *Arts et valeurs de la République* » (4 000 €) et « *Je découvre les projets urbains de mon quartier ...* » (2 000 €), portées par le service Enfance jeunesse ;
- Action « *Réussir ses entretiens d'embauche* » (5 000 €).

Enfin, toujours dans le cadre des *Cités éducatives* et à titre d'information, une action de remobilisation vers l'emploi portée par le CCAS doit bénéficier en 2022 d'une subvention de 20 000 €.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de subvention jointe à la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022

LE PREFET

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

CONVENTION DE SUBVENTION

Date de notification :

Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :

25250264 22 DS01 2725P01411 = 63 500,00 €

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Pilotage Montbéliard -
VILLE DE MONTBELIARD

VU la loi de finances initiale pour 2022 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations ou fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret 2019-1416 du 20 décembre 2019 (art.5) portant organisation de la Direction générale des collectivités locales

VU le dossier de demande de subvention déposé par l'organisme bénéficiaire

Pour les aides de minimis inférieures à 500 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

VU le règlement n° 360/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

Pour les aides d'Etat supérieures ou égales à 500 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

VU la décision du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général

INFORMATION : L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) met à disposition une plateforme collaborative : <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

Vous pourrez prendre connaissance des informations relatives à la politique de la ville et échanger avec les acteurs des QPV par ce biais dès à présent.

**Entre l'Etat, représenté par le préfet,
et l'organisme,**

VILLE DE MONTBELIARD,

Hôtel de Ville BP 95287 25200 MONTBELIARD

représenté(e) par son représentant légal, Madame Marie-Noëlle BIGUINET

N° SIRET : 212503882 00012

N° Tiers Chorus : 2100011678

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'exercice 2022, l'Etat, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de 63 500,00 € au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n° 1 - DA00184091 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Pilotage Montbéliard - VILLE DE MONTBELIARD : 7 500,00 €
Pilotage des actions proposées par la commune de Montbéliard, dans le cadre de la Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt.

Action n° 2 - DA00184092 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/APS en temps scolaire - VILLE DE MONTBELIARD : 11 000,00 €
Encourager la participation de toutes les écoles et classes à l'USEP en prenant en charge le coût des inscriptions pour toutes les classes, renforcer les partenariats avec des intervenants sportifs associatifs (en particulier ceux du quartier) et les fédérations sportives.

Action n° 3 - DA00184090 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Vélo pour tous - VILLE DE MONTBELIARD : 3 500,00 €
Action menée en collaboration avec le Vélo Club Montbéliard (VCM), en temps scolaire (classes élémentaires) ou hors temps scolaire. Cycles de 7 séances de 2 h, encadrés par des bénévoles et/ou salariés qualifiés, agréés par l'Education nationale.

Action n° 4 - DA00184088 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Parcours artistiques européens - VILLE DE MONTBELIARD : 9 000,00 €
Dans le viseur
Un regard croisé de photographies de lieux aux fonctions similaires, prises à Montbéliard et à Ludwisburg. Prises de vue effectuées à Montbéliard par des jeunes et à Ludwisburg, par un photographe. Réalisation d'une exposition pour présenter les photos des deux villes, avec une analyse comparative des images. Découverte des lieux culturels et de loisirs de Montbéliard et de Ludwisburg. Les jeunes de Montbéliard et ceux de Ludwisburg rencontrent des professionnels, effectuent des visites, participent à des ateliers pour découvrir toute la richesse et l'accessibilité des sites culturels. Un séjour à Ludwisburg permet la rencontre avec les jeunes Allemands.

Les deux groupes travaillent par la suite sur la mise en avant de ces lieux avec leur regard, leur perception, au travers d'un parcours dansé. Un chorégraphe du Tunz un theater propose à 16 jeunes une mise en scène artistique mettant en avant les lieux culturels que les jeunes ont découvert au préalable. Une vidéo est ensuite réalisée et valorisée sur les réseaux sociaux des communes et dans le cadre du festival Urban Session.

La participation active des jeunes prime dans la réflexion, l'échange. Les équipes sont attentives à solliciter l'engagement des jeunes sur l'ensemble du projet, en leur expliquant les finalités de celui-ci. L'encadrement est assuré par des animateurs des deux communes et trois intervenants spécialisés en danse, vidéo et photographie. Ils sont également partie prenante du projet des structures culturelles.

Action n° 5 - DA00184087 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Cafés parents - VILLE DE MONTBELIARD : 8 000,00 €
En s'appuyant sur le pôle parentalité implanté au Jules Verne, dénommé « la Marelle », la commune souhaite enrichir petit à petit l'offre existante, renforcer les liens avec les différents partenaires en proposant des ateliers ou des formations, etc.

En 2022, la commune programme des "cafés parents" dans chacune des 6 écoles maternelles du quartier, en mobilisant une intervenante spécialisée dans la guidance parentale/familiale et les professionnelles du pôle parentalité, en collaboration étroite avec les équipes pédagogiques.

Action n° 6 - DA00184083 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Education au numérique - VILLE DE MONTBELIARD : 3 500,00 €
Cette action s'adresse aux enfants de 9 à 11 ans, ainsi qu'à leurs parents :

- Dans chacun des 3 établissements scolaires (école primaire Coteau Jouvent, écoles élémentaires André Boulloche et Petit-Chênois) implantés dans le quartier de la Petite-Hollande, trois séances de

sensibilisation sur les thématiques suivantes sont organisées : liberté d'expression, cyberdépendance, cyberharcèlement, protection des données personnelles, désinformation, etc. Chaque intervention (environ 2 h) mobilise un agent municipal disposant de compétences avérées dans le domaine numérique et un intervenant professionnel du web et de l'éducation, issu d'une association d'éducation numérique populaire. Les 3 classes de CE2, CM1 ou CM2 sont sélectionnées par les équipes pédagogiques ;

- Parallèlement, des rencontres permettent de sensibiliser les parents d'élèves aux dangers liés à un usage inapproprié des outils numériques, notamment chez les plus jeunes. Six rencontres sont programmées : une dans chacun des établissements scolaires précités et une pour les adhérents de la MJC Petite-Hollande. Chacune (2 h maximum) mobilise - outre les enseignants et les représentants des parents d'élèves - un agent municipal et un intervenant professionnel du web et de l'éducation.

Action n° 7 - DA00184080 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthencourt/2022/Club de Langage - VILLE DE MONTBELIARD : 10 000,00 €
Mise en place d'un club CLA dans chacune des cinq écoles maternelles de la Petite Hollande

Le Coup de Pouce CLA c'est :

Un groupe de 5 enfants pris en charge par un animateur dans une salle de l'école, sur le temps périscolaire avec un rituel d'activités langagières brèves et ludiques. Chaque séance dure une heure et a lieu quatre fois par semaine, entre janvier et juin (soit environ 70 séances). Des parents sont associés au club tout au long de l'année et accueillis à la fin de chaque séance.

La place des parents dans le Coup de Pouce :

Les parents de chaque enfant sont accueillis et accompagnés toute l'année pour permettre un prolongement actif des activités du club sur le temps familial.

Six actions principales sont mises en place en direction des parents :

- Les cérémonies d'ouverture et de clôture
- Les échanges réguliers avec l'animateur
- La transmission d'objets du club pour la maison (jeux, livres, cahier du club)
- La participation à la fin de la séance
- La participation à des séances complètes
- La participation à des séances collectives (séances exceptionnelles autour de jeux partagés, sorties à la bibliothèque, réunion des parents, etc.)

Les acteurs du club : L'enseignant de l'enfant est en lien étroit avec l'animateur tout au long de l'année, notamment pour aider ce dernier à suivre la progression de l'enfant en classe. Le ou les animateurs du club animent les séances et y associent les parents en suivant la méthode Coup de Pouce.

L'ingénierie Coup de Pouce et le budget de l'action :

Chaque dispositif est suivi par un délégué territorial de l'association qui accompagne le pilote tout au long de l'année et apporte l'ingénierie nécessaire au bon fonctionnement des clubs : la formation des acteurs à la méthodologie du club (formation théorique en ligne, formation pratique), la réunion de démarrage, la réunion de régulation qui permet de renforcer certains points de la formation et d'échanger des bonnes pratiques, la réunion de fin d'année, la mise à disposition des outils de suivi et des supports pédagogiques exclusifs adaptés, le bilan de l'action.

Action n° 8 - DA00184081 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthencourt/2022/Arts et valeurs de la République - VILLE DE MONTBELIARD : 4 000,00 €

- Une démarche :

Développer des projets motivants et attractifs, plaçant les personnes dans une démarche active et permettant l'expression.

- Cibler une ou plusieurs thématiques.

- Développer les partenariats et l'implication des parents : la co-éducation avec les parents et les partenaires est impérative pour faire partager les valeurs de la République.

- S'appuyer sur des ressources existantes pour être accompagnés (Poursuite des actions engagées en 2021).

- Deux projets artistiques pour parler, échanger sur les valeurs de la République :

Création d'un support musical avec des enfants, des jeunes et des parents réunis pour écrire, enregistrer et illustrer un CD sur les valeurs de la République.

- Réaliser une exposition fruit d'ateliers d'arts plastiques réunissant enfants, jeunes et parents.

- Sensibiliser en plusieurs étapes : travail sur la presse quotidienne destinée aux enfant/jeunes, visionnage de films pouvant susciter de la part du public des réactions, un questionnement ou des échanges autour des valeurs de la République, utilisation de jeux éducatifs, cafés débats.

- Des ateliers pour s'exprimer :

Plusieurs ateliers d'arts plastiques collectifs (au moins 4) sont organisés afin d'exploiter les échanges survenus durant les étapes de sensibilisation. La production des ateliers d'écriture est par la suite mise en musique, chantée et enregistrée sur un support musical.

Action n° 9 - DA00184077 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Je découvre les projets urbains de mon quartier ... - VILLE DE MONTBELIARD : 2 000,00 €

Action n°1 : « Je participe à l'embellissement de mon cadre de vie »

Partage de temps entre enfants scolarisés en maternelles, élémentaires et collèges autour de plantations. Sensibilisation à l'importance d'un cadre de vie agréable.

Action n°2 : « Je fais découvrir mon quartier aux enfants porteurs de handicap qui intègrent la fondation Pluriel»

La fondation Pluriel ouvre ses portes sur le quartier de la Petite-Hollande et accueille de nombreux enfants porteurs de handicap. Des projets communs sont mis en place. L'un étant que des enfants habitant le quartier de la Petite-Hollande fassent découvrir leur lieu de vie aux enfants de la fondation Arc-en-ciel, qui arrivent sur le quartier. L'autre comprend l'organisation d'ateliers, de balades, d'échanges autour de différentes animations à construire entre les professionnels des deux secteurs.

Action n°3 : «Je découvre les projets urbains de mon quartier à travers la réalisation d'un jeu de piste»

Début 2022, un jeu de piste est construit avec différents partenaires : services ville de Montbéliard (Affaires Scolaires, Archives, Enfance-jeunesse, DTU), la MJC Petite-Hollande, Territoire 25.

Ledit jeu permet de découvrir plusieurs lieux ciblés à la fois pour leur intérêt historique et pour les stades de leur évolution à découvrir.

Lancement du jeu de piste en septembre 2022 avec deux publics cibles :

- Les groupes (écoles niveau cycle 2 et cycle 3 et les accueils de loisirs);
- Les familles. Kit en autonomie au départ du Jules Verne.

Action n° 10 - DA00184085 - 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Réussir ses entretiens d'embauche - VILLE DE MONTBELIARD : 5 000,00 €

En partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Montbéliard (GSE de Montbéliard), un intervenant extérieur (prestation) accompagne des jeunes scolarisés en lycées et des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.

Monsieur Yann Arnaud est en effet comédien, formateur en théâtre d'improvisation et prise de parole en public mais également membre de la compagnie d'improvisation Belfortaine «En Compagnie de Leroy» et de «Bobine Machine» à Mulhouse.

Les aspects suivants, par fréquence de demi-journées, soit cinq séances de 3h chacune, sont abordés et approfondis :

- présentation de l'environnement socio-économique,
- connaissance des valeurs du monde du travail,
- réalités du monde du travail,
- savoir-être,
- préparation aux entretiens,
- mise en situation,
- enregistrements vidéo, ...

Dans le but de :

- dédramatiser l'entretien et être plus à l'aise,
- projeter une image dynamique et positive de soi-même,
- apprendre à valoriser ses expériences et sa formation.

Ce projet a pour objectif de :

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Pilotage Montbéliard - VILLE DE MONTBELIARD
Pilotage des actions de la Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/APS en temps scolaire - VILLE DE MONTBELIARD
Développer les activités physiques et sportives en temps scolaire, créer des passerelles entre les temps scolaire et extra scolaire.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Vélo pour tous - VILLE DE MONTBELIARD
Former les enfants à l'utilisation du vélo en toute sécurité, dans et hors l'école, leur apprendre à partager la route avec les autres usagers et développer les mobilités "douces".

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Parcours artistiques européens - VILLE DE MONTBELIARD
Faciliter l'accès des jeunes à des lieux culturels qu'ils fréquentent peu (voir pas du tout);
Éveiller les jeunes à une culture différente de celles qui les nourrissent quotidiennement;
Permettre aux jeunes de s'inscrire dans un projet ayant une dimension d'ouverture sur l'Europe dans le cadre d'un échange européen avec Ludwigsburg.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Cafés parents - VILLE DE MONTBELIARD
Créer l'alliance éducative entre professionnels et avec les parents autour des enfants.
Promouvoir les parents comme ressources dans l'Éducation et ressources pour leurs pairs, développer les compétences parentales.
Favoriser le recours des parents aux dispositifs existants, développer les liens entre les familles et les acteurs du quartiers.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Éducation au numérique - VILLE DE MONTBELIARD
Promouvoir les parents comme ressources dans l'éducation et ressources pour leurs pairs, développer les compétences parentales.
Sensibiliser les parents aux dangers liés à un usage inapproprié des outils numériques, en particulier pendant la période de préadolescence.
Promouvoir un usage raisonné des outils numériques chez les 9/11 ans.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Club de Langage - VILLE DE MONTBELIARD
Favoriser le développement des compétences langagières.
Renforcer la confiance en soi et la motivation des enfants à apprendre.
Transmettre aux parents les clés d'un accompagnement favorisant la réussite scolaire.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Arts et valeurs de la République - VILLE DE MONTBELIARD
Le contexte politique, social et économique amène aujourd'hui à affirmer la mobilisation de la ville de Montbéliard et à transmettre les valeurs républicaines et citoyennes auprès des enfants et des jeunes.
L'objectif est de développer des projets permettant l'approche des notions de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, tout en éduquant à la liberté d'expression et en favorisant l'acquisition d'un esprit critique.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Je découvre les projets urbains de mon quartier ... - VILLE DE MONTBELIARD
Plusieurs actions ayant pour objectifs :

- Sensibiliser les divers publics et en particulier les plus jeunes, aux transformations urbaines de leur quartier ;
- Impliquer et donner du sens aux projets ;
- Permettre aux habitants de s'approprier les projets et de les respecter.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Réussir ses entretiens d'embauche - VILLE DE MONTBELIARD

Dans une ambiance ludique et détendue : utiliser des mécanismes de l'improvisation théâtrale pour s'entraîner aux entretiens d'embauche et ainsi fournir aux demandeurs d'emploi les outils nécessaires à leur recherche d'emploi. Leur donner les moyens de se présenter dans des conditions optimales.

Pour réaliser ce projet, les moyens suivants seront mis en œuvre :

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Pilotage Montbéliard - VILLE DE MONTBELIARD
Mobilisation d'un cadre municipal

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/APS en temps scolaire - VILLE DE MONTBELIARD
Mise à disposition des installations sportives municipales

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Vélo pour tous - VILLE DE MONTBELIARD
Bénévoles et salarié du VCM, d'une part, agent municipaux, d'autre part, mobilisés pour l'encadrement des activités, la préparation, le suivi et l'évaluation

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Parcours artistiques européens - VILLE DE MONTBELIARD
Matériel / intervenants / sorties / fournitures / alimentation / transports
4 animateurs
3 intervenants (danse, vidéo, photographie)
Partenaires culturels

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Cafés parents - VILLE DE MONTBELIARD
Pôle parentalité "La Marelle", agents municipaux associés à cette structure (éducatrice de jeunes enfants, infirmière puéricultrice, animateurs) et intervenante spécialisée dans la guidance parentale et familiale sollicitée pour intervenir dans les écoles maternelles du quartier.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Education au numérique - VILLE DE MONTBELIARD
Moyens humains : Agents des services Affaires scolaires et Enfance jeunesse, LAPE La Marelle, intervenant professionnel du web et de l'éducation, issu d'une association d'éducation numérique populaire.
Moyens matériel : locaux mobilisés pour les interventions en classe, les rencontres avec les parents d'élèves et avec les adhérents de la MJC Petite-Hollande, boissons (thé, café...), outils numériques (ordinateur portable, vidéoprojecteur...)

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Club de Langage - VILLE DE MONTBELIARD
Participation à l'ingénierie Coup de pouce : 500 € par club
Matériel : 300 € par club
1 animateur par club
1 pilote du dispositif

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Arts et valeurs de la République - VILLE DE MONTBELIARD

Moyens humains : 2 animateurs enfance, 1 animateur jeunesse / 2 intervenants spécialisés. Partenaires

notamment Canopée

Moyens matériel : locaux du Jules Verne, mobilisés pour les différents temps d'animation, les rencontres

avec les parents, les enfants et les jeunes, outils numériques (ordinateur portable, vidéoprojecteur...), studio

d'enregistrement, matériel d'arts plastiques.

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Je découvre les projets urbains de mon quartier ... - VILLE DE MONTBELIARD

Moyens humains : Animateurs du services "Enfance-Jeunesse" - Agents des archives municipales - Chargée de projet NPNRU

2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative Montbéliard-Béthoncourt/2022/Réussir ses entretiens d'embauche - VILLE DE MONTBELIARD

Un intervenant proposant une semaine d'interventions réparties sur cinq demi-journées, soit cinq séances

de trois heures chacune, s'adressant à des petits groupes de 10 personnes environ par groupe.

Article 2 : Respect du Contrat d'engagement républicain par les associations et les fondations

Le bénéficiaire de la subvention représentant une association ou une fondation, s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'association ou la fondation informe ses membres par tout moyen (affichage dans ses locaux, mise en ligne sur son site internet, etc...) des engagements inscrits dans le contrat d'engagement républicain. Elle veille à ce qu'ils soient respectés par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

Tout constat d'un manquement commis par l'une ou l'autre de ces personnes conduira au reversement de la subvention au prorata de la période restant à courir.

Article 3 : Imputation budgétaire et comptable

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel : 0147-01-10

Code activité : 014701010101

Groupe marchandise : 10.03.01

L'ordonnateur de la dépense est : le préfet.

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : la Direction déptle emploi, travail, solidarités et protection des populations

Le comptable assignataire est : le directeur des finances publiques

63 QUAI VEIL-PICARD

25030 BESANCON CEDEX

Article 4 : Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN : FR973000100552C2550000000002

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 : Détermination du montant de la subvention

Le montant de la subvention a été déterminé au vu du budget prévisionnel établi par l'organisme dans son dossier de demande de subvention. Le financement n'excède pas la différence entre les charges directes et indirectes et les recettes engendrées par la mise en œuvre de l'action.

Les coûts totaux estimés éligibles sont de :

Action n° 1 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Pilotage Montbéliard - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 17 280,00 €	
Action n° 2 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/APS en temps scolaire - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 20 000,00 €	
Action n° 3 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Vélo pour tous - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 7 500,00 €	
Action n° 4 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Parcours artistiques européens - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 18 000,00 €	
Action n° 5 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Cafés parents - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 16 040,00 €	
Action n° 6 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Education au numérique - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 7 348,00 €	
Action n° 7 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Club de Langage - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 19 328,00 €	
Action n° 8 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Arts et valeurs de la République - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 10 100,00 €	
Action n° 9 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Je découvre les projets urbains de mon quartier ... - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 4 500,00 €	
Action n° 10 : 2022 - 25 - CA du Pays de Montbéliard - Cité éducative	
Montbéliard-Béthoncourt/2022/Réussir ses entretiens d'embauche - VILLE DE MONTBELIARD	
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 12 000,00 €	

Article 6 : Délai de réalisation

Le programme d'actions doit être achevé au plus tard le **31 décembre 2022**.

Article 7 : Compte-rendu financier

L'organisme devra produire lors de toute nouvelle demande de subvention ou, à défaut, au plus tard le **30 juin 2023**, le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Tous les renseignements nécessaires pour effectuer une saisie en ligne sont disponibles sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>
Accueil/Les programmes/Politique de la ville/Subventions

En cas de non production du compte rendu financier ou si le financement excède la différence entre les produits et les charges, les sommes non utilisées seront reversées au Trésor public.

Article 8 : Contrôle

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'Etat à « *fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention* ».

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor Public.

Article 9 : Publicité

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien » du ministère chargé de la ville.

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr> Accueil/Les programmes/Politique de la ville/Subventions/Communiquer

Article 10 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Seul un avenant pourra en modifier les termes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en deux exemplaires originaux

Attention :

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le _____

Pour l'organisme bénéficiaire
Prénom et NOM du signataire

Pour le Préfet,
et par subdélégation de la directrice
Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des
Populations du Doubs,
Le chef du service Emploi-Solidarités,

Alain RATTE